

# Onu : Pacte mondial historique pour les réfugiés

## Partage international n° 365 - Février 2019

Le 17 décembre 2018, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté un Pacte mondial pour les réfugiés juridiquement non contraignant. C'est la conclusion d'une initiative des Etats membres pour soutenir les droits des 68,5 millions de personnes contraintes de fuir leur foyer, dont 25,4 millions ont dû franchir les frontières. Une majorité écrasante d'Etats membres (181) a voté en faveur de l'adoption du pacte, les Etats-Unis et la Hongrie s'y étant opposés. La République dominicaine, l'Erythrée et la Libye se sont abstenues.

Filippo Grandi, directeur de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR), a déclaré que ce pacte était « historique » : c'est la première fois que l'Assemblée générale parvient à un accord qui reconnaît la nécessité de travailler collectivement en faveur des droits des réfugiés.

*« Dans ce monde qui est le nôtre, qui rejette souvent les personnes dans le besoin, qui a honteusement politisé même la douleur de l'exil, qui a diabolisé et continue de diaboliser les réfugiés et les migrants, et parfois même seulement les étrangers, ce pacte, en synergie avec le Pacte (récemment adopté) sur la migration, peut vraiment représenter de manière tangible un nouvel engagement à la coopération internationale », a déclaré le directeur du HCR.*

F. Grandi a ajouté que le Pacte représentait « un nouvel engagement en faveur de valeurs communes de solidarité et de recherche de solutions justes et durables pour les personnes défavorisées. »

Ce Pacte mondial pour les réfugiés vise à renforcer la réponse internationale aux grands mouvements de réfugiés et à leurs conditions de vie et a été inspiré par la Déclaration historique de New York pour les réfugiés et les migrants de 2016, dans laquelle les 193 Etats membres des Nations unies ont convenu que la protection des réfugiés relevait d'une responsabilité partagée. La Déclaration chargeait le HCR d'élaborer le Pacte pour les réfugiés, qui a vu le jour après 18 mois de consultations approfondies entre Etats membres, experts, société civile et

réfugiés.

Le 10 décembre 2018, le Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière, lui aussi non juridiquement contraignant, a été adopté par 164 gouvernements lors d'une conférence internationale à Marrakech (Maroc).

Cette « grande réalisation pour le multilatéralisme », comme l'appelait Louise Arbour, haut fonctionnaire de l'Onu responsable des migrations, vise spécifiquement les droits humains universels et les libertés fondamentales des migrants, qui constituent un groupe de personnes en déplacement différent des réfugiés<sup>1</sup>.

Selon le HCR, 85 % des réfugiés vivent dans des pays en développement, où les services publics sont déjà surchargés. Bien que les donateurs aient été généreux pour financer l'aide aux réfugiés, F. Grandi a noté que le fardeau disproportionné qui pèse sur les pays à revenu moyen et faible est évident et nous laisse « à la merci de ralentissements économiques ». Une partie de l'engagement du pacte en faveur d'une action commune consiste donc à relever les défis spécifiques auxquels sont confrontés les pays hôtes en développement.

En outre, F. Grandi a exhorté les Etats à réévaluer la manière dont les réfugiés sont accueillis, à être plus compréhensifs : « L'image que nous avons des réfugiés est celle de camps de réfugiés. On veut se débarrasser de cela. »

Le Pacte mondial sur les migrations et le Pacte mondial pour les réfugiés font tous deux leur apparition à un moment où les divisions s'accroissent à travers le monde et au sein des sociétés, a déclaré Amina Mohammed, secrétaire générale adjointe des Nations unies. « Ces dernières années, nous avons assisté à une recrudescence de fermeture de frontières, en violation du droit national des réfugiés et des droits humains. Des millions de réfugiés sont confrontés pendant des années à l'exil ou risquent leur vie sur des chemins dangereux vers un avenir incertain. Et c'est pourquoi ce pacte mondial est une étape si importante », a-t-elle déclaré.

Elle a également souligné que « l'effort pour assumer nos responsabilités envers les réfugiés, pour trouver des solutions qui respectent les droits humains, pour leur donner de l'espoir et pour reconnaître la

*responsabilité légale de les protéger et de les soutenir* », sont non seulement des objectifs importants en soi, mais jouent un rôle crucial dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies d'ici 2030, « *qui ne laissent sérieusement personne derrière* ».

L'adoption du pacte n'est « *pas la fin, mais le début* » du travail de la communauté internationale sur la question, a déclaré Maria Fernanda Espinosa, présidente de l'Assemblée générale des Nations unies. Il ne reste que sa mise en œuvre. Faisant écho à l'appel à de nouvelles actions, F. Grandi a averti que le Pacte pour les réfugiés « *n'est pas une panacée qui résoudra tous les problèmes* », mais qu'avec un engagement international concret, il pourrait « *faire évoluer* » la situation. « *Sans cette coopération internationale, nous ne serons pas en mesure de relever ce défi et tous les autres défis mondiaux qui nous attendent à l'avenir.* »

---

1. Les réfugiés sont des personnes qui ont fui leur pays d'origine par crainte de persécution, de conflit, de violence généralisée ou d'autres circonstances ayant gravement troublé l'ordre public et qui, en conséquence, ont besoin d'une protection internationale.

Bien qu'il n'existe pas de définition juridique officielle d'un migrant international, la plupart des experts conviennent qu'un migrant international est une personne qui change de pays de résidence habituelle, quelle que soit la raison de sa migration ou son statut juridique. » [Source : news.un.org]

Date des faits : 17 décembre 2018

**Sources** : news.un.org

**Thématiques** :

**Rubrique** : [Divers](#) ()